

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT DU COVID-19 SUR LA FILIÈRE BOIS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de M. Frédéric, sur « l'impact du COVID-19 sur la filière bois ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, sur le même thème, mais plus brièvement, les sylviculteurs sont dans une situation assez compliquée. En effet, en ce qui concerne l'exportation du bois, une part de marché importante pour les exploitants, les divers containers n'étant plus vidés, cela empêche de nouveaux chargements de bois wallon vers l'exportation. De plus, les sociétés du bâtiment et les scieries ont fermé leurs portes et le bois ne peut plus être traité. Le prix du bois décroît toujours à cause de la diminution de la demande et de la moindre qualité de l'offre.

Si l'on additionne cela à la crise des scolytes qui reprend manifestement force et vigueur aujourd'hui, de la PPA ainsi que l'impact du COVID-19 sur la filière bois, les pertes financières pour les exploitants, mais aussi pour les communes pourraient être terribles. Les marchés pourraient partir à l'étranger et les finances communales être encore grevées. Je rappellerai simplement que cela a déjà coûté 13 millions d'euros aux communes.

J'aurais aimé connaître votre analyse de ce problème et voir quelle solution vous pourriez proposer dans le cadre de vos compétences.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, Monsieur le Député, je vais vous répondre en plusieurs parties parce qu'il y a plusieurs sous-dossiers dans vos différentes questions, certaines étant plus ou moins liées à la crise du COVID19.

En ce qui concerne la lutte contre la peste porcine africaine, je vous confirme que les opérations de lutte contre la PPA se sont poursuivies ces derniers mois ; la destruction avait pour objectif l'éradication du sanglier dans l'ensemble des trois zones PPA au 31 mars 2020. Nous approchons cet objectif – et c'est une excellente nouvelle – en zone infectée puisque les patrouilles nocturnes du DNF ont permis de ramener la population estimée à 60 à 100 sangliers dans la zone, soit une densité estimée de 0,10 à 0,20 sanglier au kilomètre carré.

Ce faisant, nous arrivons à une densité de sangliers en zone infectée comparable à celle observée en Tchéquie, considérée comme un modèle de gestion de la PPA en Europe. C'est donc une excellente nouvelle. Néanmoins, en zones d'observation renforcée et de vigilance, il subsiste encore trop de sangliers en certains endroits. À cet effet, j'avais prévu de rencontrer les chasseurs, en compagnie de mon collègue en charge de la Chasse, M. Borsus, pour les encourager à poursuivre leurs efforts. Cela n'a pas été possible en raison de la crise du COVID-19. J'ai donc remplacé cette visite par un courrier à leur intention. En ce qui concerne le mois d'avril, les prospections visant à retrouver d'éventuelles traces de sangliers contaminés se sont poursuivies avec les moyens humains présents sur place. Au cours de ce mois d'avril, des ossements appartenant à neuf individus ont été découverts. Le piégeage et le tir de nuit ont également continué et ont permis de récolter un total de 13 individus depuis le 1er

avril. Les analyses de ce mois ont porté jusqu'ici sur 35 individus issus des trois zones de lutte et se sont toutes révélées négatives.

En termes de carcasses retrouvées, la situation est donc inchangée depuis le 4 mars dernier, date à laquelle un os positif du côté de Bellefontaine, en zone infectée, avait été retrouvé.

Enfin, les contacts avec les experts de la Commission européenne sont excellents si j'en crois la lecture du draft de leur rapport de mission qui insiste sur la façon remarquable dont la Wallonie gère la crise.

Au regard de cette évolution positive de la situation en zone PPA, j'avais sollicité un avis urgent du comité scientifique institué auprès de l'AFSCA qui a permis l'autorisation de l'exploitation forestière en zone PPA depuis le 24 mars dernier. Mon administration me fait savoir qu'il y a toujours autant de demandes d'autorisation pour aller exploiter les bois qu'avant l'ouverture de la zone. Ces demandes concernent principalement des bois scolytés. Les coûts de désinfection des engins d'exploitation forestière sont toujours bien pris en charge par la Wallonie, Madame Goffinet.

Je me suis également assurée que toutes les conditions sanitaires étaient remplies avant d'envisager la réouverture de la forêt au public et au regard des éléments neufs dont je vous ai fait part. La situation est jugée sous contrôle par le comité stratégique Peste porcine africaine. Ce dernier se base sur les recommandations de l'AFSCA que j'ai sollicitées. Le nouvel arrêté qui entrera donc en vigueur le 16 mai prochain autorisera à nouveau la circulation des usagers de la forêt en zone infectée par la PPA sous certaines conditions.

Troisième élément, la réflexion des experts porte maintenant sur la sortie de crise et plus particulièrement sur les conditions dans lesquelles toutes les activités habituelles vont pouvoir progressivement reprendre en forêt.

Enfin, pour répondre à votre question plus spécifique sur l'indicateur clé au niveau de l'Union européenne sur le statut indemnité PPA, l'évaluation prendra normalement en compte les deux paramètres, carcasse fraîche et ossements, mais la référence reste essentiellement les carcasses fraîches. Les discussions sont en cours avec l'Union européenne pour clarifier véritablement les critères permettant d'atteindre ce statut. Néanmoins, comme vous le savez, les dernières carcasses fraîches datant du mois d'août dernier, nous n'en sommes pas encore là.

Deuxièmement, en ce qui concerne la crise des scolytes, l'Observatoire wallon de la santé des forêts a officiellement annoncé le 16 avril dernier le premier envol des scolytes pour l'année 2020. Concernant la crise des scolytes qui a débuté en 2018, sachant qu'il y en avait depuis longtemps dans nos forêts, nous avons atteint pour les forêts publiques un volume total de bois scolytés marqués de 595 000 mètres cubes en date du 21 avril. Parmi ces bois, 525 500 mètres cubes sont d'ores et déjà vendus et pour la plupart probablement exploités. Environ 60 000 mètres cubes de bois doivent donc encore être mis en vente durant ces prochaines semaines.

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour constater les effets du premier envol des scolytes sur les peuplements d'épicéas. Les agents du DNF doivent d'abord en faire le tour afin d'identifier les arbres touchés.

Concernant le piégeage, j'ai estimé que les résultats de l'expérience menée l'année dernière étaient suffisants pour décider de la prolonger cette année. Je précise qu'il s'agit ici d'une mesure complémentaire, l'action prioritaire de base étant bien entendu l'abatage et l'évacuation des bois scolytés.

Troisièmement, en ce qui concerne l'impact du COVID sur l'exploitation forestière de façon plus générale, nous sommes en attente d'une évaluation précise de la situation. Néanmoins, mon administration m'a déjà fait part des éléments suivants :

- depuis le début du confinement, la majorité des exploitations semble se poursuivre ;
- certaines entreprises de transformation ont fermé, tandis que d'autres ont réduit fortement leur volume de production. Néanmoins, certaines d'entre elles ont repris la production depuis peu. Les usines de transformation qui ont été à l'arrêt ou qui le sont encore sont quant à elles particulièrement impactées ;
- c'est bien ce ralentissement des chaînes de transformation qui pourrait être très problématique pour la gestion des bois scolytés dans les semaines à venir. Par ailleurs, l'exportation des grumes se relance tout doucement et certaines entreprises de transformation reprennent progressivement leurs activités. L'ouverture des magasins de bricolage contribuera certainement à cette reprise ;
- le prix du bois d'épicéa décroît depuis fin 2018 à cause de la crise des scolytes qui affecte notre Région et les régions voisines. Cette dernière a en effet amené sur le marché une très grande quantité de bois et ainsi fait chuter le prix. La crise du COVID pourrait probablement accentuer cette diminution de prix, mais n'en est pas la cause principale.

Au regard de ce contexte, j'ai déjà pris les mesures suivantes :

- un report du délai légal de fin d'exploitation de neuf mois ;
- un report de quatre mois au maximum des échéances de paiement en forêt domaniale pour les acheteurs en difficulté de liquidités. Ces deux éléments permettront déjà d'apporter une bouffée d'air pour le secteur.

Au niveau des communes, certaines communes ont en effet dû supporter la combinaison de trois crises : scolytes, PPA et maintenant le COVID-19. Pour de nombreuses communes, l'annulation des ventes de bois de printemps et la diminution du prix du bois auront vraisemblablement un impact sur leurs finances. Cependant, les ventes de bois d'automne auront bien lieu et nous pouvons espérer un retour à la normale d'ici là. Par contre, le prix des bois restera sans doute inférieur à celui des années précédentes.

Au vu contexte spécifique de cette année, j'ai demandé à la task force Scolytes de se réunir en urgence afin de proposer un ensemble de mesures permettant de limiter les dégâts par rapport à cette double crise, voire triple crise et afin de permettre l'exploitation des bois en cas de fermeture prolongée des entreprises de transformation.

Le compte rendu m'est parvenu ce mardi et il est à l'analyse. Plusieurs options éventuellement combinables sont, à ce jour, envisagées.

J'ai également veillé à ce que les propriétaires privés puissent, malgré le confinement, assurer leur rôle dans la gestion des scolytes.

Enfin, concernant plus spécifiquement les communes concernées par la zone PPA, le Gouvernement, comme vous le savez, a apporté une première réponse sous forme de prêt, comme pour toutes les autres communes impactées par la crise des scolytes. En complément et pour ce qui concerne les incidences spécifiques à la PPA, nous travaillons – comme je l'avais annoncé – avec mon administration pour proposer un système de soutien aux communes.

Enfin, dans le cadre de mes compétences, un soutien à la reconstitution des massifs forestiers, suite à la crise des scolytes, sera également mis en place.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - La critique est aisée, mais l'art est difficile.

Madame la Ministre, je vous remercie pour la qualité de votre réponse extrêmement complète.

Je terminerai simplement par une réflexion. Nous avons voté, il y a quelques semaines, un décret qui garantit que les forêts wallonnes continueront à être gérées de manière durable, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Je m'en réjouis.

Le Gouvernement a décidé d'utiliser pleinement les moyens disponibles du Fonds budgétaire de l'environnement, soit 70 millions d'euros ; ce qui autrefois, je le rappelle, n'était pas le cas.

Madame la Ministre, mon groupe est très sensible à la protection de l'environnement, bien évidemment, mais nous vous demandons de rester extrêmement attentive à la situation des exploitants de la filière Bois qui vivent des moments extrêmement compliqués dans ces crises successives que nous traversons tous.

Je vous remercie.